AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -9-2-66 469794

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL

15 F.

Bulletin n° 65 - FEVRIER 1966 — 8 Février 1966

TRES IMPORTANT - DATE LIMITE DE RECEPTION DES ABONNEMENTS

Nous informons nos fidèles abonnés que pour des raisons comptables, AUCUN ABONNEMENT NE SERA ACCEPTE APRES LE 28 FEVRIER 1966.

Cet avis est le dernier que recevront les personnes qui n'ont pas renouvelé leur abonnement pour 1966.

Si vous avez déjà renouvelé votre abonnement, veuillez ne pas tenir compte de cette circulaire.

LA DESTRUCTION CHIMIQUE DU VULPIN DES CHAMPS ET DE L'AGROSTIDE JOUET DU VENT DANS LE BLE D'HIVER

Le problème n'est sans doute pas encore complètement résolu, mais il a sensiblement progressé depuis deux années.

Dans la situation actuelle (Février 1966) trois herbicides sont autorisés mais doivent être employés avec attention, en se conformant rigoureusement aux indications données par les fabricants :

1° - Le DICHLOBENIL (Casoron 133) :

Il ne peut être utilisé que dans des conditions bien précises et il est déconseillé sur sols sableux, caillouteux ou humifères, de même qu'en terre "battante".

Ne traiter que des blés sains, denses et vigoureux, semés à plus de 2 cm de profondeur, en sol exempt de grosses mottes. L'application doit être faite pendant le tallage de la céréale, le stade optimal est le stade trois talles ; ne plus traiter en fin de tallage, lorsque le blé se redresse. La période favorable dans cette région est fin Février - début Mars. Ne pas traiter si l'on craint une pluie dans les dix heures qui suivent le traitement. Respecter scrupuleusement la dose indiquée de 3 Kgs de matière active à l'hectare (6 Kgs de produit commercial) après avoir étalonné très sérieusement l'appareil (ne pas hésiter à renouveler l'opération deux ou trois fois et contrôler la vitesse précise du tracteur). Pulvériser sous faible pression (3 à 5 Kgs) et utiliser des jets coniques ; un débit de 600 l./Hectare est recommandé ; jalonner le champ et règler convenablement la rampe pour obtenir une couverture très régulière.

L'action du Dichlobénil est assez lente et ne se manifeste qu'après 4 à 5 semaines. Cet herbicide est également actif sur Agrostis, Ray-Grass et sur certaines dicotylédones.

P. 125

2° - La METHOTHRYNE ou TRIAZINE G.36.393 (Gésaran 25) :

Ce produit est destiné spécialement à la lutte contre le vulpin des champs, mais il agit également contre diverses dicotylédones au stade plantules et peut permettre d'éviter un traitement spécifique à l'égard de ces mauvaises herbes.

Le traitement est possible dès que le blé a au moins une talle apparente et doit être effectué de préférence au début du tallage (1 à 2 talles), pratiquement fin Février, premiers jours de Mars pour beaucoup de cultures de la région.

Mais on peut encore agir un peu plus tardivement (jusqu'à fin Mars).

La dose autorisée est de 1 Kg 250 de matière active à l'hectare mais le fabricant recommande d'ajuster la dose à un certain nombre de conditions locales (lire attentivement la notice d'emploi du produit). Les conditions d'utilisation sont également très précises. Ne pas traiter si le sol est couvert de neige (même partiellement), si la terre est gorgée d'eau (même si l'on peut pénétrer dans la culture), sur des blés semés trop clairs, etc...

3° - Le MELANGE METHOTHRYNE - SIMAZINE (Gésaran 2079) :

Cette formule est destinée particulièrement à la destruction de l'Agrostide jouet du vent (Plumet, Plumache, Fenasse, etc...). Ce mélange est également utilisable en cours de tallage. La dose autorisée est de 2 Kgs 500 de spécialité commerciale à l'hectare et là encore il est conseillé de se conformer le mieux possible aux indications données par le fabricant.

Le prix à l'hectare des deux premiers produits est relativement élevé (170 à 180 F.) mais pour des cultures qui méritent d'être maintenues - c'est-à-dire dont la valeur agronomique reste acceptable -, si le vulpin atteint une certaine densité, la rentabilité du traitement est assurée.

La SIMAZINE employée seule n'est pas autorisée.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

V I G N E

ACARIOSE : Nous rappelons que le traitement est conseillé dans les vignes ayant manifesté les symptômes de la maladie en 1965.

Utiliser les bouillies à base d'huiles d'anthracène jaunes ou certains types d'oléo-parathions aux doses préconisées par les fabricants.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER : Les périthèces des tavelures du poirier et du pommier arrivant à maturité, des projections d'ascospores peuvent se produire et contaminer dès à présent les variétés les plus précoces.

Il est donc recommandé d'effectuer dès que possible une pulvérisation de préférence cuprique sur tous les poiriers et pommiers ayant atteint ou dépassé le stade C3 (les écailles du sommet des bourgeons floraux s'écartent légèrement).

Les produits préconisés sont à base de :

- sels cupriques : bouillie bordelaise, oxychlorure de cuivre, etc...

  dose : 250 grammes de cuivre/hectolitre.

- de soufre : soufres micronisés : 600 grammes de soufre pur (dose maximum)
  bouillies sulfocalciques (dose préconisée par le fabricant),

ou - de fongicides organiques de synthèse :

Captane	:	150 gr.
Thirame, Zinèbe ou Carbatène	:	200 gr.
Manèbe	:	160 gr.
Phaltane	:	100 gr.
Doguadine	:	70 gr.
Dichlone	:	50 gr.
Zirame	:	180 gr.
Thiocyanodinitro-benzène	:	135 gr.
Oxyquinoléate de cuivre	:	80 gr.

Produits pesticides en autorisation provisoire de vente (A.P.V.) utilisables contre les tavelures :

Dithianon - Mancozèbe - Metirame de zinc - Propinèbe
(Dose préconisée par les fabricants).

ANTHONOME DU POMMIER : Dans les vergers où des dégâts ont été constatés les années précédentes, effectuer un traitement au stade du "bouton blanc" (C) avec l'un des produits suivants :

H.C.H.	:	100 gr.
Lindane	:	12 gr.
D.D.T.	:	100 gr.
Methoxychlore	:	100 gr.

Pour les arbres se trouvant au stade C 3, ce traitement est à combiner avec le traitement antitavelures.

P.1126

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER : (en particulier zone de production de cerises à kirsch de FOUGEROLLES - Haute-Saône).

Le traitement de fin d'hiver tel qu'il a été indiqué dans notre supplément n° 1 au bulletin n° 65 (11 Février 1966), est particulièrement recommandé. Utiliser alors les colorants nitrés, les huiles jaunes ou certains types d'oléoparathions, ces produits pouvant être employés jusqu'à la fin du stade B (bourgeon gonflé); il s'arrondit sensiblement et prend à son sommet une coloration vert clair).

Il est encore possible d'intervenir plus tardivement (stades C-D) en ayant recours aux oléoparathions, sauf certaines spécialités. Le stade D est atteint lorsque les boutons se séparent entr'eux, tout en restant enveloppés à leur base par les écailles du bourgeon, la pointe blanche de la corolle étant visible. Pour cette application un traitement mixte (avec fongicide) sera souhaitable.

CULTURES LEGUMIERES

SEPTORIOSE DU CELERI :

Les germes de la maladie peuvent se trouver sur les semences. Aussi afin de faciliter la lutte en cours de végétation, il est indispensable d'enrober les graines avec un fongicide. Le zinèbe et le thirame pourront être utilisés à la dose de 80 grammes de matière active pour 1 Kg de graines. L'immersion des semences pendant 30 minutes dans le formol du commerce à 2 %, suivie d'un lavage à l'eau courante et d'un séchage à l'air donne aussi satisfaction.

MOUCHE DE L'OIGNON :

Voir supplément n° 2 au Bulletin n° 65.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

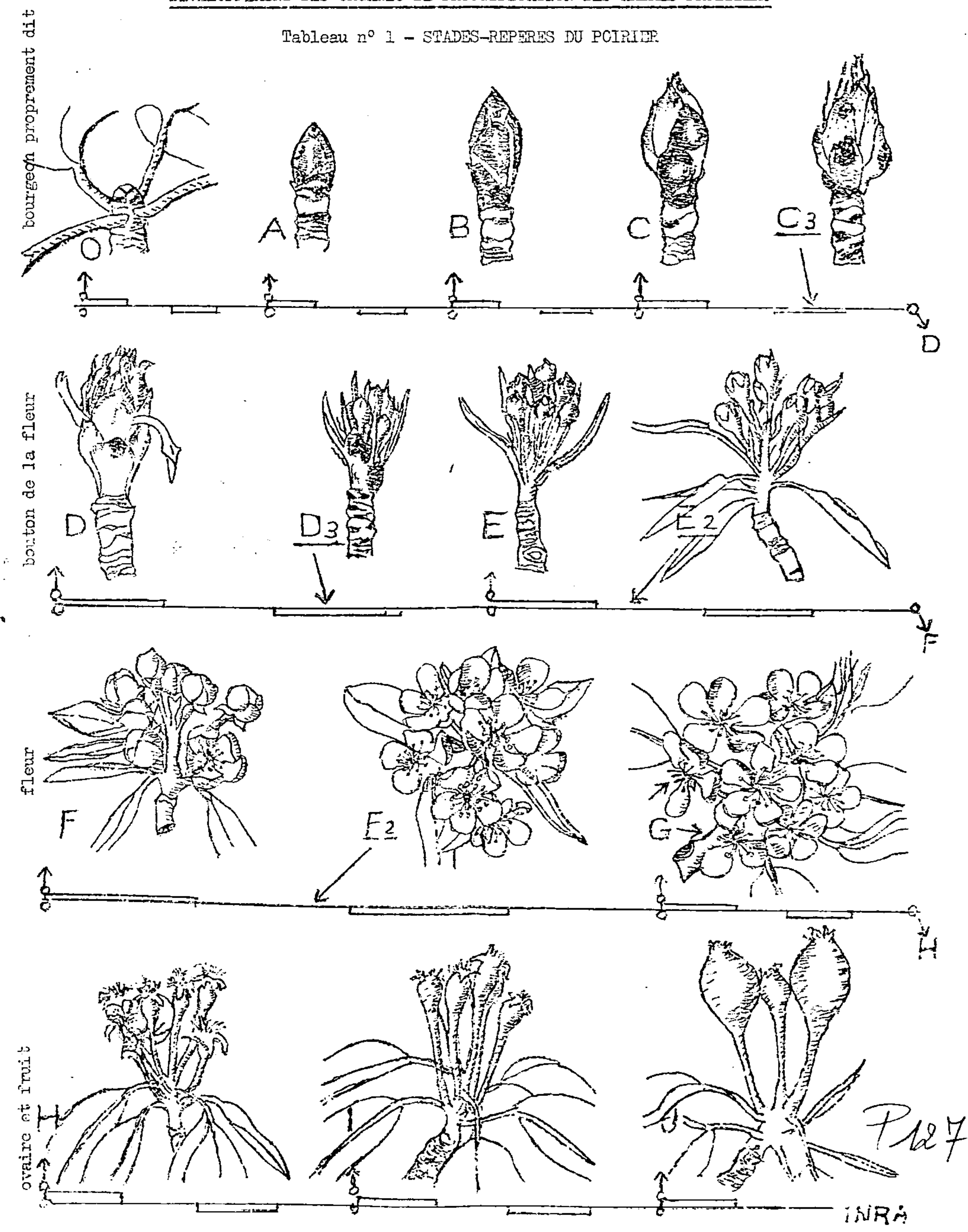
L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

DEVELOPPEMENT DES ORGANES DE FRUCTIFICATION DES ARBRES FRUITIERS

Tableau n° 1 - STADES-REPERES DU POIRIER



DEVELOPPEMENT DES ORGANES DE FRUCTIFICATION DES ARBRES FRUITIERS

Tableau n° 2 - STADES-REPERES DU POMMIER

